



## Communiqué commun

### **Futurs élus européens, ne nous oubliez pas. Entendez les aveugles ! (Acte 2)**

La citoyenneté des personnes aveugles et malvoyantes se traduit par **l'accès à tous les domaines de la vie quotidienne**, et l'égalité des chances pour tous passe par des compensations pour certains. Nos associations mènent une campagne permanente pour l'obtention et le maintien de ces compensations. Elles veillent sans cesse à l'application des règles édictées par la législation française de février 2005 en faveur des personnes handicapées.

Vous, qui entrez en campagne à l'échelon européen, vous devez avoir conscience qu'il n'est plus imaginable, au 21<sup>ème</sup> siècle, de laisser sur le bord de la route une partie de la population, simplement par manque de volonté politique et industrielle. Les citoyens aveugles et malvoyants sont très fortement exclus de l'accessibilité à de très nombreux biens et services. A l'heure du numérique et de la technologie, ces personnes devraient accéder sans difficulté aux études, à l'emploi, à la consommation, au sport, aux loisirs ou à la culture. **Il faut peu de choses en réalité pour rendre cela possible.** Ces process, lorsqu'ils sont mis en place, représentent finalement un progrès pour tous et des retombées économiques positives. Pensez-y.

La campagne est courte. L'objet n'est pas de vous détailler tous les aspects techniques nécessaires à une accessibilité réussie de chaque secteur concerné. Notre postulat : vous sensibiliser au bien-fondé de nos demandes. Nous avons choisi pour ce faire 3 thèmes « grands témoins » pour lesquels vous recevrez une communication spécifique et concise jusqu'au jour du scrutin. Il s'agit de : **l'accessibilité numérique, l'électroménager, et la pratique du droit de vote.**

Si nous nous félicitons de l'orientation du texte du 13 mars dernier adopté par le parlement européen sur l'évolution de l'accessibilité aux biens et services en Europe, **parce que cela doit nécessairement passer par l'Europe**, nous restons vigilants sur la suite qui devra porter haut et fort nos ambitions. C'est avec vous que nous devons y travailler. Alors tenons-nous prêts, tenez-vous prêts, pour faire avancer la défense des droits des personnes déficientes visuelles.

Notre prochain message sur l'**accessibilité numérique** arrive bientôt !

Contacts :

**CFPSAA**

Chantal Le Sollic  
[contact@cfpsaa.fr](mailto:contact@cfpsaa.fr)  
Tél : 01 45 30 96 12

**Fédération des Aveugles de France**

Julie Bertholon  
[j.bertholon@aveuglesdefrance.org](mailto:j.bertholon@aveuglesdefrance.org)  
Tél : 01 44 42 91 83

**AVH**

Manuel PEREIRA  
[Mn.pereira@avh.asso.fr](mailto:Mn.pereira@avh.asso.fr)  
Tél : 01.44.49.27.33

**Voir Ensemble**

Olivier Randria  
[plaidoyer@voirensemble.asso.fr](mailto:plaidoyer@voirensemble.asso.fr)  
Tél : 01 53 86 00 59